

FLASH DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE DU 25 FÉVRIER 2026

La séance s'ouvre par la présentation de Solène HEBERT, nouvelle DRH qui prendra ses fonctions à partir de mars 2026.

Approbation des PV de la séance extraordinaire du 21 janvier 2026 et de la séance ordinaire du 29 janvier 2026

Le procès-verbal de la séance extraordinaire 21 janvier 2026 est approuvé à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 29 janvier 2026 est approuvé à l'unanimité.

Les membres du CSE demandent à la direction la mise en place des horaires de début et de fin du CSE

La Direction s'étonne de cette question, en soulignant qu'elle n'a jamais refusé l'inscription de points à l'ordre du jour quand ils étaient demandés par le Secrétaire. Quant à la durée d'une séance du CSE, elle est difficile à estimer *a priori*. La Direction dit néanmoins comprendre la problématique particulière des élus qui viennent de régions. Elle suggère de prolonger les réunions le lendemain en distanciel quand celles-ci s'avèrent excessivement longues.

Le CSE demande à la Direction de déterminer un horaire de fin acceptable, par exemple à 17 heures. Il rappelle également à la Direction son obligation d'envoyer les documents de présentation à temps afin de pouvoir préparer les réunions dans les meilleures conditions.

La Direction en convient, mais souligne qu'elle fait de son mieux.

Présentation du résultat à l'index égalité femmes hommes

La Direction observe que l'index égalité hommes femmes s'est dégradé par rapport à l'année dernière, passant d'une note de 94 à 92.

Le CSE se demande si cette dégradation s'explique par le départ de nombreuses femmes cadres.

La Direction répond que cette tendance s'explique avant tout par la surreprésentation des hommes dans certains métiers (par exemple, les développeurs informatiques. De même, les hommes sont surreprésentés dans la catégorie des cadres entre 40 et 49 ans, qui est celle présentant les plus grands écarts de rémunération.

Le CSE constate que le plafond de verre ne concerne pas seulement les plus hautes rémunérations, mais aussi les postes de cadre en général. L'instance demande à la Direction d'être particulièrement vigilante sur le départ des femmes travaillant sur les sites centraux.

Présentation du rapport de situation comparée entre les femmes et les hommes

La Direction indique que 31 % des salariés sont des femmes. Dans le détail, elles ne représentent que 1 % des effectifs itinérants de la DEX. En dehors de la DEX, la proportion de femmes dans l'entreprise s'élève à 42 %.

Les membres du CSE demandent à la direction un point mensuel

**des entrées et sorties (par direction, par CSP et par type de contrat)
avec comparaison vs N-1 (et cumul janvier à date)**

La Direction indique qu'il y a eu 41 sorties en CDI pour 27 entrées. 118 postes sont ouverts à date, dont 81 en CDI et 10 créations de postes.

**Information en vue de la consultation sur les propositions de postes
qui seront présentées à Monsieur Jean-Richard LOPEZ, Agent
Technique d’Affichage au sein de l’agence de Nice, suite à son
inaptitude médicalement constatée**

La Direction explique que M. LOPEZ, âgé de 61 ans, a été déclaré inapte à son poste actuel, avec de nombreuses restrictions qui compliquent son repositionnement.

**Information en vue de la consultation du CSE sur le projet de
recours exceptionnel au travail de nuit dans le cadre de la
maintenance et de la pose d’écrans digitaux sur l’aéroport de Nice**

La Direction indique cette opération se déroulera au mois d’avril, mais pourra être reconduite en mai, juin et juillet. Elle mobilisera, sur la base du volontariat et en rotation, 2 encadrants 3 chefs d’équipes, 1 AEST, 2 AEP.

Les salariés percevront une prime de 120 euros bruts par opération de nuit réalisée.

**Information en vue de la consultation du CSE sur le projet de
recours exceptionnel au travail de nuit, dans le cadre de
déplacements de kiosques sur la Région PACA**

La Direction précise que ce projet de déplacement des kiosques concerne les départements des Alpes-Maritimes, des Bouches-du-Rhône et du Var, en moyenne deux nuits par mois, d’avril à décembre 2026. Elle mobilisera 1 encadrant, 1 AMR et 1 AMI (spécialisé dans la maintenance des kiosques). Les salariés percevront une prime de 120 euros bruts pour chaque intervention de nuit.

Le CSE réitère sa demande de négocier un accord-cadre pour les opérations de nuit.

La Direction répond que, même si un tel accord existait, la consultation du CSE resterait obligatoire.

**Les membres du CSE alertent la direction sur le nouveau dépôt situé
à Amiens. Des salariés nous rapportent des manquements
sécuritaires. Qu’en est-il ?**

La Direction signale qu’une entrée en façade plus sécurisante a été aménagée. Une rampe d’accès a été ajoutée à l’escalier de sortie de secours. D’autres travaux ont été menés afin d’améliorer la sécurité du site.

**Consultation sur le projet de recours exceptionnel au travail les
dimanches pour assurer la maintenance des sanitaires de Toulouse,
Montpellier et Palavas-les-Flots et astreintes sur la maintenance des
abribus & MUI de Toulouse**

Le Secrétaire du CSE donne lecture de l’avis de l’instance dans lequel le CSE rappelle qu’il convient de préserver le caractère exceptionnel du travail le dimanche afin qu’il ne devienne pas une organisation structurelle. Il formule également le vœu d’une présentation du suivi annuel du recours au travail dominical (nombre de dimanches travaillés, salariés concernés, incidents

éventuels) et de la réalisation d'un point d'évaluation après une année de mise en œuvre afin de mesurer les impacts sur les conditions de travail.

Le CSE émet un avis favorable avec réserve.

Information sur le recours au travail de nuit au sein de la DOE pour les opérations Mario Galaxy du 23 au 24 mars 2026 et Chantier Boulevard Jourdan du 12 au 13 mars 2026

La Direction explique que l'opération sur le boulevard Jourdan vise l'installation d'une V8 sur platine dans la nuit du 12 au 13 mars 2026. L'opération sur les Champs-Élysées concerne quant à elle l'évidage et la transformation d'une colonne Morris sur les Champs-Élysées pour y aménager une nouvelle décoration, dans la nuit du 30 au 31 mars, mais cette date reste à confirmer.

Le CSE constate une nouvelle fois la récurrence du travail de nuit, ce qui l'amène à réitérer sa demande de négociation d'un accord sur le travail de nuit.

Les membres du CSE demandent à la direction un point de situation sur la réduction des effectifs du site de Maurepas

La Direction annonce que 4 ruptures conventionnelles seront effectives à la date du 6 mars, puis 4 encore dans le courant du mois de mars et 2 en mai. Les quelques pics d'activité à Maurepas ne suffisent pas à inverser la tendance de fond. La Direction estime que l'activité ne repartira pas à la hausse. Elle réfute toute possibilité de recours à une rupture conventionnelle collective. La signature de rupture conventionnelle individuelle est exclue dans un avenir proche, mais pas définitivement écartée pour autant.

Les membres du CSE demandent à la direction un point de situation quant au projet d'installation d'une climatisation indépendante pour une équipe de 20 personnes. Actuellement, la couchette n'est pas équipée. Nous arrivons bientôt en période printanière où de fortes températures peuvent être rencontrées (Lyon, soit 4 collaborateurs). Où en est cette consultation ?

La Direction est en discussion avec le service Achats pour l'acquisition de climatiseurs autonomes à utiliser la nuit. L'investissement est évalué à environ 5 000 euros par véhicule. En attendant que ces équipements soient déployés, un forfait pour passer la nuit à l'hôtel est envisagé durant les périodes de fortes chaleurs.

Les membres du CSE demandent à la direction un point de situation sur les propositions de postes des salariés du service garage et l'avenir du site

La Direction informe le CSE que trois postes ont été proposés aux deux mécaniciens : agent de maintenance à La Clef-Saint-Pierre ; magasinier sur le même site (mais rattaché à la DEX) ; magasinier à la DOA de Plaisir.

Le CSE rappelle que la démarche de réorganisation du service a été engagée il y a 5 mois et que le devenir de ces salariés n'est pas encore réglé, ce qui révèle un manque flagrant d'anticipation. Les mécaniciens ne semblent pas enthousiastes à l'idée d'un repositionnement.

La Direction estime qu'elle est en mesure de trouver une solution satisfaisante. Un point de suivi sur cette situation sera inscrit à l'ordre du jour de prochains CSE.

Consultation sur la mise à jour de la Charte Ethique Groupe

Le Secrétaire du CSE donne lecture de l'avis de l'instance dans lequel le CSE exprime un point de vigilance sur le risque de transfert implicite de responsabilité sur les salariés en cas de manquement organisationnel ou de pressions opérationnelles. Une clarification écrite des responsabilités respectives de la Direction, des managers et des salariés, semble nécessaire. Doivent être aussi formalisées les garanties de confidentialité et la protection effective contre toute forme de représailles.

Le CSE rend un avis favorable à la majorité (12 voix favorables, 2 voix défavorables, 2 abstentions).

Consultation sur la réorganisation de la Direction des Design

Le CSE rend un avis favorable à la majorité (13 voix favorables, 2 voix défavorables, 1 abstention).

Consultation sur la réorganisation de la Direction R&D

Le CSE rend un avis favorable à la majorité (12 voix favorables, 3 voix défavorables, 1 abstention).

Consultation relative au changement de l'outil uEgar

Le CSE rend un avis favorable à la majorité (14 voix favorables, 1 voix défavorable, 1 abstention).

Consultation sur le projet de recours exceptionnel au travail les dimanches pour assurer la maintenance des sanitaires de Toulouse, Montpellier et Palavas-les-Flots et astreintes sur la maintenance des abribus & MUI de Toulouse

Le CSE rend un avis défavorable à la majorité (8 voix favorables, 8 voix défavorables).

Les membres du CSE demandent à la direction si la flotte automobile a fait l'objet de rappel (Airbags défectueux, risques d'incendie...)

La Direction informe le CSE qu'il n'y a pas eu de rappels d'airbags défectueux ni de risques incendie signalés.

Le CSE s'étonne de cette réponse et rappelle que le problème des airbags date de 2017.

L'instance demande que cette question soit reposée lors d'une prochaine séance, en présence de Sidonie VALLIN.

Les membres du CSE demandent à la direction un point sur la connexion Internet : les salariés se plaignent du Wi-Fi qui coupe fréquemment. Un suivi est-il mis en place dans les agences et les dépôts ?

Le CSE signale que la connexion est très mauvaise depuis plusieurs semaines sur le site de Sainte-Apolline et dans certains sites secondaires.

Les membres du CSE demandent à la direction quelle est la politique de changement des ordinateurs et des téléphones portables ?

La Direction indique que les ordinateurs sont normalement renouvelés tous les quatre ans. Un salarié dont l'ordinateur serait plus ancien doit le signaler. Les téléphones portables sont quant à eux renouvelables tous les trois ans.

Le CSE observe que beaucoup de PC ont été fournis en 2020, pendant la crise sanitaire, et n'ont toujours pas été changés depuis.

La Direction estime qu'il en reste peu.

Les membres du CSE demandent à la direction le délai de traitement des notes de frais (10 jours en moyenne). L'application Expensya ne devrait-elle pas raccourcir ce délai ?

La Direction informe le CSE que le délai de traitement est de 3 jours en moyenne.

Les membres du CSE demandent à la direction un bilan des actions entreprises dans le cadre d'un sujet RPS (tensions constatées au sein de ce service), abordé lors du CSE du mois de novembre au sein du service commercial de Toulouse

La Direction rappelle qu'un plan d'action a été déclenché pour rétablir un climat de sérénité au sein de cette équipe. Une réunion organisée en présence du DCZ a eu des retours très positifs. Un point a également été effectué avec les représentants de proximité.

Le CSE signale que la personne qui se plaignait de subir une forte pression de la part de ses collègues est actuellement en arrêt. Par conséquent, du point de vue de l'instance, la situation de cette personne n'est pas réglée et reste préoccupante.

Les membres du CSE demandent à la direction si la prise en charge à 100 % du congé paternité est faite de manière rétroactive pour les naissances depuis le 01/01/2026

La Direction confirme la prise en charge à 100 % du congé paternité de manière rétroactive depuis le 1^{er} janvier, conformément à l'accord.

Les membres du CSE demandent à la direction le volume à date des heures supplémentaires par service et quel est le délai moyen de paiement de celles-ci

La Direction explique que si les données sont saisies après le 15 du mois, elles sont comptabilisées en paye sur le mois d'après.

Les membres du CSE demandent à la direction, suite à la note sur les congés

a) Sur quelle base légale, conventionnelle ou d'accord collectif repose l'imposition de la semaine entre Noël et le jour de l'an hors période légale du congé principal ?

La Direction indique qu'il n'existe pas de base légale ou conventionnelle, mais que cela relève du pouvoir de l'employeur, dès lors qu'il existe une consultation préalable du CSE. Or le CSE a été consulté sur la fermeture de l'entreprise en octobre 2022.

Le CSE conteste le fait qu'il s'agisse d'une fermeture de l'entreprise à proprement parler. Il s'agit d'une semaine de congés imposés.

b) Comment l'entreprise justifie-t-elle l'absence de jours de fractionnement lorsque des jours de congés sont imposés en dehors de la période du 1er mai au 31 octobre ?

La Direction rappelle qu'il existe le dispositif conventionnel de la prime de fractionnement.

Le CSE invite la Direction à discuter de modalités de flexibilité ou de compensation face à ces congés imposés. Ces modalités sont d'ailleurs prévues par le législateur.

Ce point sera réinscrit à l'ordre du jour du prochain CSE.

Les membres du CSE demandent à la direction si l'entreprise déclare, via la DSN, l'exposition des salariés de l'atelier aux facteurs de risques suivants : (travail en équipes successives alternantes, bruit, travail répétitif)

La Direction indique qu'elle demande tous les ans aux DRH de lui signaler les salariés exposés aux situations suivantes : travail de nuit, travail répétitif et le travail en équipes successives alternantes. 18 salariés ont fait l'objet d'une déclaration dans ce cadre au cours des 3 dernières années.

Le CSE demande de revoir la conformité aux critères, notamment en matière de bruit, dans les sites pour lesquels une situation de risque est suspectée. Un point sur cette question serait utile.

La Direction rappelle que les résultats des mesures de bruit, à l'époque où celles-ci ont été réalisées, se situaient en deçà des seuils retenus pour la pénibilité ; ce qui n'empêche pas d'effectuer le bilan demandé par le CSE.

Point CSSCT

La Direction annonce que le Dr. SINOPOLI sera présent une journée supplémentaire par semaine très prochainement.

S'agissement des accidents récurrents liés à la fermeture des caissons (pincement de doigts et de mains), **la CSSCT** propose à la Direction d'étudier l'ouverture du caisson par le bas. Ainsi, les agents ne seraient plus obligés de l'ouvrir en grand, ce qui les empêcherait de s'exposer à des risques de pincement/écrasement.

Sur la santé mentale, **la Direction** projette un document déclinant des pistes d'action que **le CSE** juge excessivement floues. Selon l'instance, à la lecture d'un tel document, la Direction donne l'impression de ne pas se soucier réellement de ce sujet.

La Direction objecte qu'elle se préoccupe sérieusement de la santé mentale et que ce sujet devra être inscrit à l'ordre du jour d'un prochain CSE, avec un document-support de qualité.

Information et consultations relatives aux activités sociales et culturelles.

Le Trésorier souligne que le budget 2025 réalisé (ASC et fonctionnement) est conforme dans les grandes lignes au prévisionnel. Le budget des ASC 2026 s'élève à 1 478 048 euros.

Le CSE s'apprête à lancer un concours pour inciter les salariés à se connecter sur son site.

Le CSE rend un avis favorable à l'unanimité sur le bilan 2025 du budget des ASC et de fonctionnement.

Fouad MAAZOUZA

Secrétaire du CSE de l'UES
JCDECAUX

Le Flash n'est pas soumis à approbation du CSE. Il relève de la seule responsabilité du Secrétaire.